





AVIS DE COURSE INTER LIGUE OPTIMIST SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE Le 30-31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2024

Grade: 4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES:

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions» si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles actualisées concernant la crise sanitaire précisées en annexe des IC
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

2.1 Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le Code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS:

- 3.1 La régate est ouverte à :
 - Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
 - Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés à partir de 2008.
 - Aux coureurs de nationalité étrangère selon les mêmes critères d'âge.
- **3.2** Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : *snph.org* Le formulaire sera disponible au plus tard à partir du 27 février 2024 minuit.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent fournir au moment de leur inscription :
 - L'attestation 2024 d'adhésion à la classe Optimist : Timbre de classe, présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe, des documents du bateau :
 - o Les pages 1 et 2 du livret IODA correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve (concordance entre coureur et propriétaire du bateau et N° de voile
 - La licence de type "Compétition
 - Une autorisation parentale
- 3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais),
 - Une autorisation parentale à compléter et à présenter







4. CATEGORIES

- Minimes /Cadets : coureurs nés en 2013,2012,2011,2010
- Benjamins : coureurs nés à partir de 2014 (les poussins de niveau 3 sont acceptés dans cette catégorie)

5. DROITS A PAYER:

- 5.1 Les droits requis sont les suivants :
 - 57€ tarif de base jusqu'au dimanche 17 mars 2024 à minuit majoré de 18 euros (75 euros) jusqu'au 22 mars.
 - Inscriptions clôturées le 29 mars 2024 à minuit. Pas d'inscription possible sur place.

Passée cette date, la possibilité d'inscriptions sera à la discrétion du club, sous réserve que le dossier soit complet.

5.2 A partir du troisième enfant d'une même famille, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (sur demande à l'adresse suivante : silopti2024@qmail.com

5.3 Conditions de remboursement :

- En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.4 Moyens de paiement :

- En ligne lors de l'inscription : https://www.snph.org/sil-europe

6. QUALIFICATION ET FINALE :

6.1 S'il y a plus de 90 coureurs dans une catégorie, la régate pourra se dérouler en séries qualificatives et finales.

La phase de qualification durera alors au moins deux jours, et sous réserve que 4 courses au moins aient été validées pour l'ensemble des groupes.

La phase finale durera au moins une journée.

6.2 Cette répartition du premier jour se fera sur la base du classement national publié 48h avant le premier jour de l'épreuve.

Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire.

7. PROGRAMME:

- 7.1 Confirmation des inscriptions par les accompagnateurs référents :
 - Le Samedi 30 mars 2024 de 9h à 11h00
- 7.2 Briefing entraîneurs :
 - Le Samedi 30 mars à 10h30 Présence Obligatoire au Club House du SNPH. Un entraineur référant y sera désigné.
- 7.3 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

	Heure du 1 ^{er} signal
	d'avertissement
Samedi	13h00
Dimanche	10h00
Lundi	10h00

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

8. JAUGE

- 8.1 Au plus tard à la clôture des inscriptions, chaque coureur devra remplir :
- Le formulaire, de sa déclaration de jauge

Inimes: https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH56k7k14lnakThwmEquY4VmKTL9kFVqQdl91A2hzOF-Zo_Q/viewform







8.2 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

8.3Toute demande de dérogation du Numéro de voile doit être faite en amont, par mail, auprès du jaugeur de l'épreuve à l'adresse suivante : silopti2024@gmail.com

M Gilles MARTIN président comité technique

9. INSTRUCTIONS DE COURSE:

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- publiées selon la prescription fédérale.
- disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de l'épreuve, à l'adresse suivante https://www.snph.org/sil-europe

10. LIEUX

La zone de course est située (voir carte en annexe). La remise des prix aura lieu dès que possible, après la régate, le lundi 1er avril 2024

11. LES PARCOURS:

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte ou trapèze standard.

12. SYSTEME DE PENALITE

En cas d'arbitrage semi-direct, la RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. CLASSEMENT

- 13.1 2 courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.
 - Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 13.2 Si les Minimes/cadets et les benjamins courent ensemble Les classements sont séparés, et se font par extraction, sans recalcul de points

14. ACCOMPAGNATEURS:

- 14.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire sur le site du club : https://www.snph.org/sil-europe
- **14.2** Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés au ponton du Port de plaisance du Havre (voir carte en annexe)
- **14.3** Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

15. DROIT A L'IMAGE:

En participant à cette épreuve, le compétiteur ou son représentant légal, autorise tacitement l'autorité organisatrice, la classe OPTIMIST, les sponsors de l'épreuve et les photographes ou cameramen à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les photos en mouvement ou statiques, en course ou à terre, les films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition, à laquelle le coureur participe de son plein gré. Il permet une libre exploitation des dites images sans aucune indemnité compensatoire pour son droit à l'image.

16. COMMUNICATION RADIO:[DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique aussi aux téléphones portables.







17. PRIX:

Des prix seront distribués comme suit :

Aux 3 premières filles et aux 3 premiers garçons, en Benjamin, Minimes et Cadets Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année s'ils ne sont pas déjà récompensés. Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année s'ils ne sont pas déjà récompensés. Au premier garçon et première fille poussin.

Les 3 premiers du classement scratch par catégorie, pourront être rappelés pour la photo du podium scratch.

18. DECISION DE COURIR:

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

- -Les parcs à bateaux seront définis en fonction de leurs catégories (cf. Plan et parking n°2)
- -Les remorques et véhicules des entraineurs, pourront être stationnés sur le parking du CNH, merci de demander votre macaron au moment de la confirmation d'inscription (cf Annexe parking n°2))
- -Les autres véhicules pourront se garer sur le parking du CNH (cf « Annexe parking n°2»)
- -Les camping cars des accompagnateurs sont admis sous réserve de nous prévenir au moment de l'inscription en ligne (cf « Annexe parkings n°2 »)

Remorques optimist:

Les remorques de route seront stockées sur le lieu de la manifestation sur le parking dédié (cf « Annexe plan et parkings n) 2 »)

Véhicules accompagnateurs :

Un seul véhicule par club pourra se garer sur le lieu de la manifestation. Une plaque d'immatriculation sera demandée lors des inscriptions et un macaron d'accès vous sera remis à votre arrivée.

Les autres véhicules pourront se garer sur le parking du CNH à 3 min à pied. (cf « Annexe plan et parkings n°2 »)

Camping car:

Les camping cars des accompagnateurs sont admis au bout de la presqu'ile sur réservation lors des inscriptions. (cf « Annexe plan et parkings n°2 »)

Remorques zodiacs accompagnateurs :

Les remorques de route des zodiac accompagnateurs et entraineurs seront stockés sur un parking (cf « Annexe plan et parkings N°2 »)

Zodiacs accompagnateurs :

Les zodiac accompagnateurs seront OBLIGATOIREMENT amarrées au ponton indiqué sur l'annexe n°3 (cf « Annexe n°3) Info :

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : silopti2024@gmail.com

20. SECURITE:

Les accompagnateurs référents devront être en mesure de prendre l'ensemble des coureurs sous leur responsabilité au remorquage sur demande de l'organisation de course.

Toutes les sorties et entrées du port du Havre ne seront possibles qu'après décision de l'organisation.

Pour rappel, la présence du référent au briefing de sécurité est obligatoire. Un émargement des référents attestera de leur présence à ce briefing.

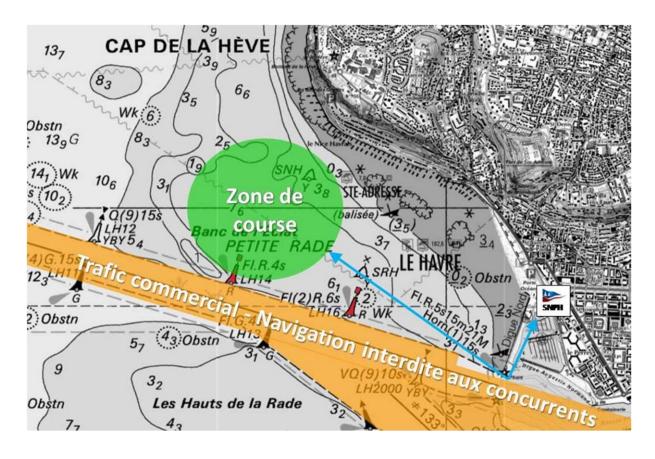






NNEXE N°1 « ZONES DE COURSE »

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course









ANNEXE N° 2 «PLAN ET PARKING»









ANNEXE N° 3 « ZODIAC »

